



À TOUS LES CONTRIBUABLES

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2019

AVIS est par les présentes donné que selon l'article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil de la municipalité de Massueville a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année (2019) en fixant le jour et l'heure du début de chacune comme suit :

14 janvier	2 juillet (mardi)
4 février	12 août
4 mars	3 septembre (mardi)
1 ^{er} avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

Les séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, se tiendront le lundi ou le mardi dans le cas d'un jour férié et débuteront à 19h30.

Donné à Massueville le 8 novembre 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière

France Saint-Pierre g.m.a.

ralle &